

Décision

Générale

colonial

Décision n° 952 du 19 septembre 1939.

n° 952

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 septembre 1939

Numéro JO

n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro

30 septembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Fontaine (Mare). commis principal de l'Enregistrement, est nommé à titre provisoire conservateur de la Propriété foncière de la colonie, en remplacement de M. Pichon, mobilisé. Avant d'entrer en fonctions, M. Fontaine prêter le serment prescrit par la loi,